

Image not found or type unknown



Recours suite à redressement

Par **bibou63**, le **08/03/2008 à 22:36**

Suite à décision de justice du tribunal de grande instance et donnant droit à indemnités pour licenciement ss cause réelle et sérieuse, l'entreprise s'est mise en redressement quelques temps après ; quels sont mes recours ? Y a-t-il des assurances qui prennent en charge ces sommes ? À savoir que je ne faisais plus partie de l'entreprise lors de la décision de redressement. Merci pour votre aide